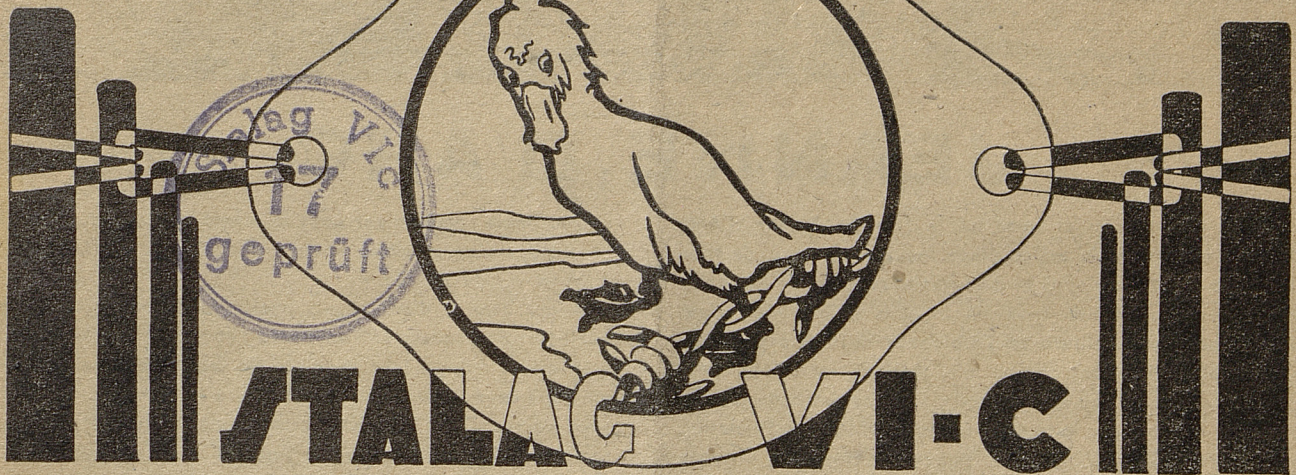


LE CANARD EMBARBELLE



Redaction et Administration: Baraque 6 - BATHORN

N° 44 - MAI 1943

A la recherche du temps perdu

Donc, vous avez vu le nouveau « Canard », ce canard luisant et lustré, embelli par l'art de l'imprimeur, un canard étoffé... Il est enfin sorti, ce canard de luxe, en dépit d'un grand nombre de difficultés allégrement surmontées.

Si vous nous avez fait l'honneur de nous lire, vous avez vu que notre principal désir était que ce journal, que « votre » journal crée réellement la liaison entre tous les prisonniers de guerre français et belges du Stalag VI C.

Vous avez lu aussi l'appel que nous adressons aux Kommandos : « Ecrivez-nous, adressez-nous des suggestions, envoyez-nous des idées. »

— A quoi bon ! pensent assurément certains. Nos lettres iront à la corbeille à papier...

— Pas du tout, répondons-nous. Si vous nous écrivez pour nous dire que vous vous portez bien et que le printemps est, cette année, magnifique, nous en serons certes fort heureux, mais votre copie ne connaîtra pas la gloire de l'impression. Ecrivez-nous pour nous dire des choses utiles, qui valent pour tous, et alors, vous verrez...

Il nous manquait, justement, un sujet d'éditorial pour ce mois de mai tout ensoleillé... et voici une lettre du Kommando 1489.

Elle est signée de François Le Guen, qui fait suivre son nom de son titre : « Instituteur public ».

Et François Le Guen nous écrit : « Tu me ferais plaisir en consacrant ton éditorial, une fois, une fois seulement si tu ne peux faire mieux, au sujet suivant : Importance pour chaque prisonnier de guerre de mettre à profit sa captivité pour perfectionner son instruction, élever son niveau intellectuel. »

En lisant cela, nous pensions au titre fameux : « A la recherche du temps perdu. » Trois années loin des siens, de ses affaires, de son pays ! Trois années de temps perdu... sans doute si l'on ne recherche que le passif de la captivité. Mais il n'appartient qu'à nous de faire que ces années, que les mois qui viennent ne soient pas perdus. Et ils ne le seront pas si, comme l'écrit Le Guen, nous en profitons pour perfectionner notre instruction, pour élever notre niveau intellectuel.

Notre correspondant suggère deux moyens : d'abord, la lecture, ensuite la création d'Universités de Kommandos, et il ajoute : « Ça, c'est ronflant. »

C'est peut-être ronflant, c'est à coup sûr utile.

— Impossible ! s'exclameront les sceptiques. Vous semblez ignorer les conditions de vie en Kommando...

— Non pas, cher camarade. Nous en avons goûté. Certes, nous savons combien la vie y est dispersée ; nous n'ignorons pas que les loisirs manquent. Travail, sommeil, cuisine, lessive occupent presque toutes les heures de la semaine. Et pourtant, vous avez pu lire, dans notre dernier numéro, qu'une session du Certificat d'Etudes avait eu lieu au Kommando 1256 !

Ailleurs, au 3464, nous connaissons un ardent Catalan qui pense qu'il faut vivre toutes les minutes de la vie, les vivre avec intensité, avec joie. Il apprend toutes choses avec ivresse, et il les apprend à ceux qui l'entourent ! Il donne des leçons à ses camarades et, dans la nuit qui finit, sur la route qui mène au travail, on est tout surpris d'entendre parler de la loi de Joule ou de la géographie de l'Espagne. C'est notre homme qui fait repasser à l'un de ses élèves la leçon de la veille.

Et notre sceptique de reprendre : « Sans doute... mais il ne se trouve pas, partout, des camarades qualifiés, qui sont, en même temps, des fanatiques de l'enseignement. »

Il n'y en a peut-être pas partout, mais il y en a bien plus qu'on ne se l'imagine ! Il y a, épars dans les Kommandos, des instituteurs, des fonctionnaires ayant acquis des grades universitaires. Il y a partout, en tout cas, des bonnes volontés qu'éveillera la moindre sollicitation.

A ceux qui veulent que leur temps ne soit pas perdu, de faire le premier pas, ce premier pas que le professeur en puissance n'ose souvent pas faire parce qu'il craint d'être indiscret.

Le matériel d'enseignement, lui, est facile à obtenir. Un petit mot adressé au Centre d'Etudes par l'intermédiaire de l'Homme de Confiance, et les manuels indispensables vous seront expédiés.

Un camarade, un jour, empruntant une « Grammaire française », déclarait : « Oui, je vais m'y remettre, parce que, en rentrant, je ne veux pas que mon fils pense que je suis un ignorant. » Aveu magnifique !

Pour nous, pour les nôtres, pour notre pays, il faut « nous y remettre ». Il suffit, dans la plupart des cas, de vouloir, et nous ne serions pas Français si nous ne voulions pas.

LE CANARD.

402 2207



JEANNE D'ARC

Voici Mai revenu et avec lui la fête de Jeanne d'Arc. Il nous retrouve à la même place, nous tous venus de tous les coins de France, nous tous réunis sous le même costume, dans la même misère anonyme et sans gloire. Mai, c'est l'espérance de la nature et l'espérance aussi des hommes, l'espérance qui revient chaque fois, obstinée, invincible, malgré les désillusions ou les rancœurs. Les ans ont beau passer, tout ce qui vit sur terre est immanquablement fidèle au rendez-vous d'espoir. Et nous, pauvres hères, nous arrivons aussi, pèlerins chancelants et poudreux, à la fête divine. Et Mai redit à nos cœurs les paroles éternelles, et il nous semble que notre misère va bientôt s'achever et que nous reverrons bientôt ce qui fut notre vie et qui tremble dans notre souvenir à travers tant de larmes. Et croyez-vous que ce soit par hasard que Mai ait vu Vaucouleurs, Orléans et Compiègne et Rouen? Non pas! C'est que Mai, dans l'espérance de la Terre, voulait faire place de choix à l'espérance de la France. Fête de la Terre, Mai est aussi la fête de la France, et c'est pourquoi nous autres Français, nous avons plus de raisons que d'autres, en ce jour, de relever la tête.

Jeanne d'Arc! Je ne sais si nous comprenons, si nous sentons vraiment, complètement ce qu'elle fut et ce que nous lui devons. Jeanne d'Arc, disons-nous, a sauvé la France. C'est bien. Mais que mettons-nous derrière ces mots? La France, nous avons l'habitude de la voir telle que nous l'avons connue. Nous l'aimons, elle est notre Patrie. Il nous semble tout naturel de l'aimer, de participer à sa gloire, si naturel que nous en étions venus, peut-être, à ne plus nous rendre compte que nous l'aimions. Mais, maintenant qu'on nous a séparés d'elle, nous sentons au plus profond de nous-mêmes comme un déchirement, comme une douleur atroce, la même que nous éprouvons lorsque nous pensons à notre femme ou à notre mère; maintenant nous sentons dans notre âme et dans notre chair que nous sommes français. Eh bien, c'est à Jeanne d'Arc que nous devons cela! C'est parce qu'elle est venue que nous sommes là, tous ensemble, gens de Provence ou de Bretagne, de Champagne et de Limousin, rapprochés par la même

misère, mais communiant dans la même ferveur. Et ça, tout de même, c'est quelque chose. « La Patrie, dit Michelet, c'est la vie du Monde. »

Avant Jeanne d'Arc, il n'y avait pas de patrie et il n'y avait pas de France, et l'on pouvait même se demander s'il y en aurait une un jour et ce qu'elle serait. Serait-elle Allemagne? Serait-elle Angleterre? On se le demanda pendant trois siècles. C'est l'Angleterre qui avait le plus de chances. Ses rois étaient aussi seigneurs français et des plus puissants. Pourtant, l'unité de la France autour de Paris, autour de l'Ile-de-France nous apparaît, à nous, comme un véritable décret de la nature! Mais les Français d'alors ne le savaient pas, ne le voyaient pas. Seigneurs, bourgeois, paysans vivaient repliés sur eux-mêmes, ne regardant pas plus loin que leur village, leur cité, leur province à peine. Il leur manquait un idéal commun qui leur donnât pleine conscience de leur solidarité, un idéal puissant qui prend aux entrailles et rend possibles toutes les énergies et tous les sacrifices. Les rois capétiens ont bien fait ce qu'ils ont pu. Ils ont, avec des fortunes diverses, lutté contre les Plantagenets. Mais, en 1392, Charles VI est devenu fou, et la France, dès lors, n'est plus que désordre et misère, c'est une ombre de France dont le traité de Troyes achève, semble-t-il, de consommer la ruine. Jeanne d'Arc se lève,

et la France ne mourra pas, elle sera la France d'Henri IV, de Louis XIV, de la Révolution et de Napoléon, elle sera notre France.

Miracle, oui, miracle humain et français, fait avec les énergies, avec le sang français, miracle qui était en puissance dans la France elle-même, mais que Jeanne a fait éclater. Jeanne d'Arc n'est pas descendue du ciel, elle a jailli du sol de France. Par une grâce exceptionnelle, elle a senti ce qu'il fallait faire, elle l'a dit à tous, et à son contact, tous, bourgeois, seigneurs, manants se sont mis à aimer la France et à suivre ce roi que Jeanne leur proposait comme l'incarnation de la Patrie. Et tous ensemble, ils ont vaincu. Voilà ce que Jeanne apportait: l'idéal patriotique et l'idéal français, avec la preuve qu'autour de cet idéal rien n'est impossible. Et voilà pourquoi elle est morte: pour que la France se souvienne.

LES CONFÉRENCES

Le cycle dit de « La gaité française » procure à notre salle de conférences l'affluence des grands jours. Un choix d'auteurs gais ou du moins spirituels, présentés plus qu'étudiés avec de larges extraits lus ou joués par la troupe du théâtre, la formule avait tout pour plaire. Elle a plu. Nous avons entendu jusqu'à présent, Catry nous parler de La Fontaine; Marschal, de Molière; Boissais, de Beaumarchais, et Bonnehon, de Musset. Il nous reste encore Alphonse Daudet, Rostand et les humoristes contemporains. Espérons qu'eux aussi feront recette et qu'ainsi, tout en s'amusant, nos camarades auront une meilleure connaissance de nos grands classiques.

Des sujets de toute nature ont, par ailleurs, été traités durant ces mois de mars et d'avril. Clarence fidèle à l'histoire, nous parle d'abord de « l'Homme au masque de fer », puis d'un épisode dramatique de la formation de l'unité française, « la Croisade des Albigeois ». Legros étudie avec un réel sens artistique « le Portrait photographique » ou, plus exactement, la psychologie du portrait. Boissais évoque, d'une façon pittoresque, « la Presse française en 1938 », et Bonnehon fait salle comble avec « les Femmes et l'amour au théâtre ».

Dans un genre plus sévère, Bailly-Salins nous donne un « Aperçu sur la littérature allemande » que vient compléter une audition de quelques enregistrements de Wagner présentés par Giblat. C'est à Clarence, enfin, qu'échoit, une fois de plus, la conférence « annuelle » sur Jeanne d'Arc, conférence illustrée cette fois d'un tableau extrait des fameuses « Histoires de France » de Sacha Guitry, et interprété par Cery et Gaffet.

Voilà donc le bilan de ces deux mois. Il témoigne de l'activité de notre Centre d'Etudes qui essaye, tâche plus ingrate qu'on ne le croit peut-être, de faire en sorte que ce temps de captivité ne soit pas toujours du temps perdu. Puissent nos camarades comprendre le sens de cet effort et y répondre nombreux.

Je regarde l'histoire et je vois monter à travers les siècles une grande nation, une nation à l'image de Jeanne d'Arc, généreuse jusqu'à s'oublier elle-même, jusqu'à en mourir. Et je pense aujourd'hui à la page poignante et magnifique de Michelet : « La voilà, cette France, assise par terre comme Job, entre les nations qui viennent la consoler, l'interroger, si elles peuvent travailler à son salut... Bonnes sœurs qui venez ainsi consoler la France, permettez que je vous réponde. Elle est malade, voyez-vous. Je lui vois la tête basse, elle ne veut pas parler... Ne venez pas me dire "Comme elle est pâle, cette France". Elle a versé son

sang pour vous. "Qu'elle est pauvre." Pour votre cause, elle a tout donné. Et, n'ayant plus rien, elle a dit : "Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je vous le donne." Alors, elle a donné son âme, et c'est de quoi vous vivez. »

Oh oui ! mes camarades, soyons fiers de notre Patrie, de la Patrie de Jeanne d'Arc, mais pas d'une vanité stérile qui pourrait s'autoriser de la grandeur passée pour justifier toutes les mesquineries et tous les égoïsmes. Soyons fiers dans la vraie tradition française. La Sainte de la Patrie nous a montré ce que peut le plus humble cœur : un miracle. Sachons nous souvenir de la leçon sublime. L. C.

La Gaîté Française

LA FONTAINE

« La Gaîté française », telle est la nouvelle série de conférences entreprise par le Centre d'Etudes du Stalag V.I.C. Dans le temps où nous vivons, ce titre pourrait paraître à des grincheux déplacé ou provoquant. En fait, n'est-ce pas être supérieur aux événements et prendre sur eux, déjà, une belle revanche que de conserver son sourire, attitude de philosophe, attitude si conforme au tempérament et à l'esprit français... Nous pourrions, nous aussi, nous asseoir sous les saules pleureurs de la rive et regarder mélancoliquement les ronds que feraient nos larmes en tombant dans l'eau... Mais nous ne serions plus nous-mêmes. Nous aurions renié quelque chose de notre âme française, spirituelle, railleuse, qui, sous les coups du malheur, aime encore mieux crâner que s'abîmer dans la tristesse.

Le cycle de conférences fut inauguré par le Père Catry qui nous présenta La Fontaine... Ce qui donne à La Fontaine sa gaîté ? ...Une conception optimiste du monde, ...cette invincible espérance ancrée aussi dans nos cœurs, que le ciel noir doit redevenir ciel bleu, ...cette conviction qu'en dépit de certaines laideurs, la vie, à tout prendre, est un bien, et que le mal, humainement, est d'en sortir. Encore qu'il ne faille pas s'exagérer la douleur de l'adieu qu'on lui jette. Il faut bien qu'un repas finisse. Pourquoi se lamenter en sortant de table ? Parce qu'il est désagréable de partir, eût-il mieux valu ne pas manger?... « Je voudrais, dit La Fontaine, qu'on sortît de la vie ainsi que d'un banquet, remerciant son hôte et qu'on fit son paquet... » Le banquet, après tout, ne serait pas si mal servi si les hommes n'en venaient souvent déranger sottement l'ordonnance ou n'en empoisonnaient eux-mêmes les mets. Non, le monde n'est pas si mal fait, et si La Fontaine ne voit pas mieux que nous pourquoi les chênes ne s'ornent que de glands et non pas d'opulentes citrouilles, il sait du moins le ridicule d'une pareille question et qu'il vaut mieux, pour un dormeur, qu'il lui tombe sur le nez un gland plutôt qu'une citrouille.

La gaîté n'est pas qu'une affaire de conviction, elle est aussi affaire de tempérament. La vie, dit-on, est une tragédie pour ceux qui sentent et une comédie pour ceux qui observent. La Fontaine, le plus populaire de nos poètes, le plus français de tous, est de ceux qui, surtout, observent. Sommes-nous pour autant dépourvus de sensibilité ? Non, mais nous avons trop d'esprit critique pour exagérer nos

misères, nous aimons mieux encore les blaguer que nous lamenter, et nous avons assez le sens du ridicule pour ne pas vouloir occuper sans fin de nos jérémiades la scène du monde. Le malheur, qui est d'ordinaire à l'image de ceux qu'il visite, semble le savoir très bien. Il s'ennuie chez nous et s'en va. Il insisterait si nous prenions son visage.

Mais peut-on parler du rire de La Fontaine ? C'est plutôt sourire qu'il faut dire, cette forme plus exquise, plus fine, plus intelligente de la gaîté. Sourire malicieux et bonhomme que provoque le spectacle des travers et des ridicules de l'humanité. Qu'on ouvre « les Fables » et qu'on regarde défiler le plaisant carnaval que nous offrons nous-mêmes. Voici les vaniteux : le geai paré des plumes du paon, le mulet qui se vante de sa généalogie, le corbeau qui se prend pour un aigle, le hibou fier de sa progéniture, la mouche du coche, l'âne qui porte des reliques, le singe qui se vante de ses relations, Garo qui ne dort plus parce qu'il a trop d'esprit. Voici la jeunesse étourdie qui se lance maladroitement dans la vie, la vieillesse insatiable, les charlatans habiles, les larrons en foire, petits larrons, menu fretin dans la bande des fripouilles — car les grands font trop de mal pour provoquer le rire — le chat grippe-fromage, triste oiseau le hibou, rongeur-maille le rat, le chat et le renard, couple de fieffés coquins.

La Fontaine rit aux dépens des femmes : celles qui font les difficiles pour choisir un mari mais qui sont à la fin tout aise et tout heureuses de rencontrer un malotru, celles qui deviennent veuves, poussent des hurlements et se hâtent d'oublier. Toutes, au dire du fabuliste, ont l'esprit de contradiction. Si elles se noient, elles remontent le courant au lieu de le suivre.

Le spectacle des grands, rois et courtisans, lions, renards, loups et ours n'a rien de divertissant. Par contre, les inoffensifs défauts de la gent ecclésiastique font sourire le fabuliste : on y parle beaucoup comme au conseil tenu par les rats, mais pour rien ; on y soigne trop bien ses rhumatismes ou sa goutte.

Toute la philosophie de La Fontaine s'éclaire de fins sourires. Elle est à l'image du paysan de France, riche de bon sens, plein de malice, ce piment de la sagesse, habile à découvrir le travers d'un homme ou le comique d'une situation. E. C.

Courrier du Conseiller Juridique

DU MANDAT ET DES PROCURATIONS

C'est par quelques observations sur le testament que j'ai commencé la série des avis pratiques que je pensais vous donner concernant les divers actes que nous pouvons être amenés à faire durant la captivité.

Le choix de ce sujet m'avait d'abord été suggéré par des projets de testaments radicalement nuls que des camarades m'avaient soumis. Il m'avait ensuite été dicté par ce fait que le testament occupe une place à part dans la liste des actes que nous pouvons faire ici, en ce sens que nous devons le faire nous-mêmes, tandis que, pour la plupart des autres actes, il nous faut donner procuration.

Je me propose de vous parler successivement de ces divers autres actes, mais, auparavant, je veux vous dire quelques mots des procurations ou pouvoirs qu'ils nécessitent et que l'on nous demande de signer.

Ces procurations, ces pouvoirs, sont des écrits constatant qu'une personne donne à une autre le pouvoir d'accomplir, en son nom, un ou plusieurs actes juridiques. La personne qui donne le pouvoir se nomme « Mandant », celle à qui le pouvoir est donné se nomme « Mandataire ». Quant au contrat qui les lie ainsi l'une à l'autre, c'est le « Mandat » (ne perdez pas de vue la signification de ces mots, elle vous aidera à comprendre le sens des pièces que vous

recevez, à les remplir et à les signer, sans commettre les erreurs que j'ai parfois constatées).

Je viens de dire que le mandat était un contrat, c'est qu'en effet, comme tout contrat, il fait naître pour les deux parties, mandant et mandataire, un certain nombre d'obligations.

C'est ainsi que votre mandataire, quand il aura accepté votre procuration, aura contracté envers vous une double obligation ; il devra d'abord remplir exactement et complètement la mission que vous lui aurez confiée (et toute faute de sa part pourra risquer de lui faire encourir une certaine responsabilité). Il devra ensuite vous rendre des comptes.

Quant à vous, mandants, voici vos obligations : Tout d'abord, bien que le mandat soit généralement gratuit, si vous avez convenu de verser un salaire à votre mandataire, vous devez le lui payer. — Ensuite, il ne faut pas oublier que le mandataire, en vous représentant, n'a pas agi pour son compte, mais pour le vôtre. Il est donc juste que cette représentation ne soit pas pour lui une cause de frais, et que vous l'indemnisez si, par hasard, il a dû en exposer. Enfin, vous êtes engagés envers les tiers par les faits et gestes de votre mandataire.

(suite page 8)

LA VIE RELIGIEUSE



LA PAROISSE CATHOLIQUE

LA VIE RELIGIEUSE AU CAMP PENDANT LE MOIS D'AVRIL

Nous vivons sous le signe du provisoire. La captivité elle-même... Inutile de philosopher, constatons. La petite chapelle que nous avons obtenue au début de décembre n'était pas encore ornée que se posait déjà la question de son transfert. La voici donc installée maintenant dans l'ancienne salle de distribution des conserves qui avait abrité auparavant la cantine. Les cloisons de carton n'en reviennent pas encore d'en avoir tant vu. Cette description des lieux était nécessaire pour les anciens du camp afin qu'ils sachent où porter leurs pas, si d'aventure ils reviennent parmi nous. Or donc, comme il arrive souvent, à quelque chose malheur fut bon. La nouvelle chapelle, quoique petite, nous offrit plus de facilités pour les offices de la Semaine Sainte.

Le dimanche des Rameaux, eut lieu la bénédiction du Chemin de Croix dû au talent de notre camarade Massol, œuvre originale et de bon goût qui s'harmonise parfaitement avec l'ensemble — ce qui n'étonnera personne quand on saura que l'ensemble fut conçu par un artiste, notre camarade Giblat, aidé de badigeonneurs émérites, entre autres, l'adjudant Guy, connu de tous (seize ans de services, trois ans de captivité) et de menuisiers aussi discrets qu'habiles. L'abbé Giblat expliqua les cérémonies de la Semaine Sainte au fur et à mesure qu'elles se déroulaient. La communion pascale du dimanche et la grand'messe réunirent une foule considérable. Le dévouement et la compétence de la chorale donnèrent à ces fêtes religieuses un éclat qui rappelait nos Pâques de France.

SUJET D'ETUDES RELIGIEUSES : LE PARDON DES OFFENSES

On relira la scène de l'Evangile. Pierre demande au Christ s'il doit pardonner à son frère jusqu'à sept fois. Et le Christ lui commande de pardonner toujours. Des chrétiens à la foi peu éclairée seront tentés d'enchaîner et de rap-

procher ce texte d'autres textes qui semblent le renforcer... Ne résistez pas... Si l'on vous gifle, tendez l'autre joue... et ils aboutiront ainsi à un christianisme un peu flasque, un peu mou, christianisme d'invertébrés, d'objecteurs de conscience, de pécheurs de lune, inaptes à saisir le réel et le vrai. Il ne faut jamais isoler un texte, qu'il soit de l'Evangile ou d'un livre profane. Un passage délicat doit s'interpréter en fonction d'autres passages qui le complètent et l'éclairent. La vérité n'est pas simple. Elle est dans la synthèse, c'est-à-dire dans l'union d'idées qui paraissent opposées.

Le Christ, un doux? Assurément, mais pas un mou. Cet homme qui conseille en certains cas de laisser faire et de souffrir en silence, est le même qui s'arme d'un fouet pour chasser les vendeurs du temple et qui poursuit les pharisiens hypocrites de ses paroles vengeresses. On pourrait se faire un répertoire d'insultes assez vertes en glanant les textes évangéliques. Il faut donc admettre que ceux qui n'ont vu dans l'Evangile que la charité qui pardonne n'ont compris que la moitié de l'Evangile, puisqu'ils ont oublié la justice qui redresse, et que ceux qui en ont tiré le principe de non-résistance à l'injustice n'y ont rien compris du tout.

Il sera donc bon de méditer et d'approfondir les quatre propositions suivantes :

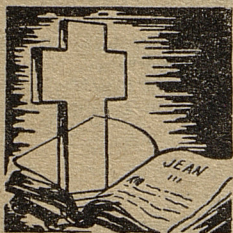
1) La charité n'exclut pas la justice, au contraire, elle la suppose et, dans son sens le plus large, déjà la comprend. La charité qui s'exercerait au détriment de la justice ne serait qu'une contrefaçon, une caricature de la vertu chrétienne.

2) La douceur n'exclut pas la force. Le Royaume de Dieu est la conquête de ceux qui se font violence. La religion chrétienne est une religion, non pas de facilité, mais d'effort.

3) L'homme est un être social. Il doit donc réfléchir toujours aux conséquences sociales de ses actes. On peut et on doit pardonner les offenses faites à soi-même. S'il s'agit d'offenses faites aux autres et de désordres introduits dans le monde, dont les autres ont à souffrir, il faut veiller à rétablir la justice.

4) La bonté qu'on peut exiger de nous est une bonté semblable à celle de Dieu, laquelle n'exclut pas la justice. Il est infiniment bon et tout à la fois infiniment juste.

L'AUMONIER.



BILLET DE L'AUMONIER PROTESTANT

DIEU DANS LES BARBELÉS

Que de croyants, que de protestants auront passé tout ou partie de leur captivité dans un isolement spirituel complet, sans avoir rencontré un pasteur, peut-être même sans avoir jamais vu un frère en la foi.

Et pourtant, l'Eglise de la captivité existe. Il n'y a pas seulement, ici et là, quelques protestants qui se réunissent de temps à autre. Il y a une véritable Eglise, ardente, qui souffre et qui apportera, au retour, à nos Eglises de France et de Belgique un élément de sérieux et d'enthousiasme chrétien.

Dieu a accompli de grandes choses sur la terre de captivité, parmi ceux qui sont séparés de leurs foyers, de leurs paroisses, de leur travail, de leur patrie.

Un croyant prisonnier écrit à son pasteur: « La captivité est dure, loin de nos bien-aimés, la captivité est un moyen de mieux approfondir la foi. Nous vivons tous les jours de ce paradoxe. »

Un matérialiste sceptique est touché par la grâce et constate qu'autour de lui nombreux sont ceux qui prient avec plus de ferveur ou qui se reprennent à murmurer avec un émoi profond le « Notre Père » qui berça leur enfance.

Un jeune Algérien converti, isolé maintenant en Kommando, malheureux mais fidèle, envoie ce billet laconique

mais si expressif : « Vie intérieure plus active malgré ma solitude. Plus que jamais, ma foi chrétienne me guide. C'est dans la prière que je puise la sérénité nécessaire à ma vie actuelle. »

Ailleurs, c'est un anarchiste de la banlieue rouge de Paris qui découvre la Bible. Pendant trois mois, il vient tous les soirs au pied du lit d'un camarade recevoir des explications sur les passages qu'il a lus et relus jusqu'à cinq fois pour les bien comprendre. Au moment de son départ en France, comme malade, il a pris la décision de servir Dieu. C'est un instituteur laïque, dans le même Stalag, qui réclame avec insistance une Bible et qui, du Kommando où il est envoyé, témoigne qu'il est un homme transformé par la lecture du message de Dieu.

Un jeune pasteur prisonnier arrive dans un Stalag. Le dimanche suivant, il est tout ému de voir plus de cent prisonniers rassemblés écouter la liturgie de l'Eglise réformée et la Parole de Dieu. « Je vous exhorte, moi, Paul, prisonnier dans le Seigneur, à vous conduire d'une manière digne de la vocation qui vous a été adressée. » Pour la première fois, il voit des hommes pleurer à l'affirmation des promesses « faites à ceux qui se repentent et qui croient ».

Ailleurs encore, c'est un chrétien qui, arrivant au Stalag, se met en quête de frères en la foi. Le dimanche suivant, ils célèbrent leur premier culte au troisième étage d'un « lit collectif ». Ils n'étaient que quatre, mais réunis au nom du Seigneur.

Dieu était là, avec ces quatre, réunis au sommet de ce lit. Il était là comme il l'est, plus qu'il l'est dans un grand temple de France qui rassemble des tièdes, venus par habitude.

Il est au milieu de nous quand nous sommes rassemblés à quelques-uns.

VOTRE PASTEUR.



POIDS DES COLIS

La Croix-Rouge allemande informe la C.R.B. que, malgré les instructions de l'O.K.W., des familles continuent à expédier à leur Prisonnier des colis dépassant le poids maximum de 5 kilos.

En conséquence, l'O.K.W. a décidé que dorénavant tous les colis individuels dépassant le poids de 5 kilos seront traités comme « envois collectifs » et leur contenu sera réparti entre tous les prisonniers du camp.

MISSION DENTAIRE

Le Comité de Coordination d'Aide aux P.G. a pu mettre au point l'organisation d'une mission dentaire dans les camps.

Une voiture dentaire a été mise à la disposition du Comité par le Secours d'Hiver.

La C.R.B. et l'O.T.A.D. ont été chargés de l'organisation technique de cette mission.

Le Dr Joachim, médecin-chef de la mission, aidé de deux adjoints, assureront ce service.

La voiture a quitté Bruxelles le 8 mars, se rendant au Stalag XIV à Greifswald.

Les autorités allemandes ont décidé que la voiture dentaire se rendrait ensuite à l'Oflag X D, à Fischbeck.

SOINS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES

Un subside a été alloué par arrêté du 24 juin 1941, en vue de l'octroi des soins médicaux et pharmaceutiques aux familles de tous les militaires soldés, miliciens, rappelés ou maintenus sous les drapeaux encore prisonniers de guerre.

Les familles peuvent s'affilier à une Mutuelle de leur choix. Le Ministère des Finances intervient dans le paiement de la cotisation à raison de 15 francs par mois.

Des mesures spéciales ont été adoptées en faveur de non-mutualisables.

Depuis juin 1941, trente-cinq mille familles bénéficient de cette mesure.

Contrairement à certains avis publiés par un organisme privé, toutes les demandes peuvent être adressées directement par les familles intéressées à l'O.N.A.C., seul organisme chargé par délégation de l'O.T.A.D. des mesures d'exécution, et notamment de la liaison avec les mutualités.

COURS UNIVERSITAIRES

Nous vous prions de noter que toute demande introduite auprès de la Section Universitaire est satisfaite dans un délai maximum de trois mois. Passé ce délai, il y a lieu de considérer les demandes comme satisfaites dans la plus large mesure possible ou, lorsqu'il n'y aura pas eu exécution, comme impossible à satisfaire. Vous pouvez toujours nous indiquer des ouvrages de remplacement. La Section Universitaire insiste encore une fois pour que les prisonniers notifient de la façon la plus précise les noms d'auteurs et les titres des ouvrages désirés, ou tout au moins, le niveau de ces ouvrages.

LIVRES APPARTENANT A LA C.R.B.

Les livres offerts aux P.G. par la C.R.B. ne peuvent pas être réexpédiés en Belgique pour être remis à la famille des P.G. ou à des amis de ceux-ci. Lorsqu'un P.G. n'utilise plus des livres qui lui ont été envoyés en don par la C.R.B., il doit les remettre à la disposition de la bibliothèque du camp.

La C.R.B. signale qu'il arrive que des P.G. renvoient à leur famille des ouvrages portant le cachet « Propriété de la Croix-Rouge de Belgique » ; il va de soi que cette façon de faire est de nature à nuire à l'ensemble des P.G. et il y a lieu, pour les Hommes de Confiance, de s'opposer à ce qu'il soit procédé de la sorte, dans l'intérêt même de tous.

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'INCONDUITE DE LA FEMME DU PRISONNIER

a) Procédure en divorce ou en séparation de corps.

Dans une instance déjà entamée, la procédure devra être interrompue jusqu'au retour du prisonnier. Celui-ci peut évidemment renoncer à se prévaloir de la suspension; il n'a qu'à donner des instructions en ce sens à son Avoué.

Si le prisonnier désire actuellement une instance en divorce ou en séparation de corps, il lui est loisible de le faire puisque, depuis la loi du 14 décembre 1935, art. 3, la requête en divorce ne doit plus être présentée en personne par le demandeur.

Pratiquement, le prisonnier qui déciderait de divorcer doit écrire en exposant ses griefs à un avocat ou à un membre de sa famille qui se mettra en rapport avec un avocat, lequel fera commencer la procédure. Il est rappelé qu'il existe un bureau de consultation gratuite auprès de chaque Barreau.

Il peut y avoir intérêt à introduire la procédure en divorce, quitte à en faire suspendre la poursuite, parce que, en cas de prononcé du divorce, la séparation de biens rétroagit au jour de la requête introductive.

b) Adultère de la femme.

Le mari prisonnier peut toujours déposer plainte en adultère contre son épouse coupable en écrivant au Procureur du Roi du lieu du domicile de l'épouse, quitte à faire expliquer par quelques membres de sa famille, par exemple, les circonstances qui permettront de prendre les coupables en flagrant délit.

c) Pension alimentaire.

Les prisonniers ne doivent pas continuer à payer la pension alimentaire qu'ils avaient été condamnés à verser, avant leur départ, l'indemnité de milice devant en tenir lieu.

d) Désaveu de paternité.

L'article 312 du Code Civil porte que « l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari ».

Néanmoins, celui-ci pourra désavouer l'enfant s'il prouve que pendant le temps qui a couru depuis le trois centième jour jusqu'au cent quatre-vingtième jour avant la naissance de cet enfant il était soit par l'effet de quelque accident, soit par cause d'éloignement, dans l'impossibilité physique de cohabiter avec sa femme.

Il est évident que la captivité du mari pendant toute la durée présumée de la conception est la preuve du bien-fondé d'une pareille action.

L'attention du prisonnier est spécialement attirée sur la brièveté du délai qui lui est donné pour intenter une action en désaveu de paternité. Il doit, dans les deux mois de son retour, ou de la naissance, si celle-ci est un peu postérieure au retour, intenter la dite action sous peine d'être définitivement forclos.

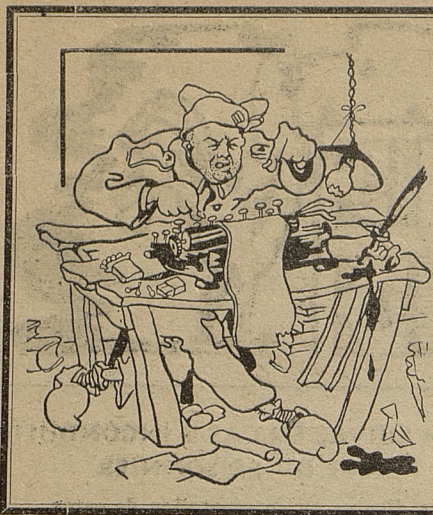
REDUCTION DE STAGE

Arrêté du 27 novembre 1942 accordant une réduction de stage aux candidats aux emplois d'agents de l'Etat qui ont été mobilisés ou P.G.

Cet arrêté est conçu comme suit:

« Les militaires, agents de l'Etat, dont le stage a été retardé ou interrompu par suite de leur mobilisation ou de leur maintien en captivité, bénéficieront d'une réduction de stage égale au temps pendant lequel ils ont été retenus sous les drapeaux ou en captivité au delà de la durée légale du service militaire.

« Toutefois, cette réduction ne pourra, en aucun cas, excéder la moitié de la durée réglementaire du stage prescrit par l'article 27 de l'A.R. du 2 octobre 1937, portant statut des agents de l'Etat. » (suite page 8)



Courrier

de

L'Homme de Confiance

Français

DISTRIBUTION DES COLIS EN KOMMANDO

L'Homme de Confiance du « Kommando » doit assister à l'ouverture des sacs de colis et vérifier si les plombs et les sacs sont en bon état. Dans les réclamations relatives à la disparition des colis ou à leur détérioration, il doit mentionner l'état du sac et des plombs à l'arrivée.

Après la distribution des colis et avant de renvoyer les sacs à la P.U., prière de retourner ceux-ci à l'envers pour s'assurer qu'il ne reste rien à l'intérieur. Des cigarettes, du tabac, des conserves, etc., ont déjà été trouvés dans des sacs en retour.

Si les sacs doivent séjourner au « Kommando », veiller à les mettre à l'abri des rats et des souris, certains sacs revenant transformés en écumoières.

En outre, le courrier du « Kommando » ne doit pas être mis dans les sacs en retour, car il subit ainsi un retard assez sensible dans son acheminement normal.

NOTE DES AMITIÉS AFRICAINES

Par une lettre en date du 22 avril 1943, le Comité des « Amitiés Africaines », Section féminine, 31 place Bellecour, Lyon (Rhône), me communique: « Comme l'année dernière, nous vous proposons de nous faire parvenir tous les lainages en mauvais état que vous pourrez récupérer dans votre camp et dans les « Kommandos » qui en dépendent, afin que nous puissions les faire étuver et réparer. Nous vous les renverrons ensuite en bon état. Il serait nécessaire que chaque objet porte le nom et le numéro matricule du propriétaire. Quelques-uns des envois qui nous ont été faits l'année dernière, nous sont parvenus après six mois. C'est pourquoi nous vous serions reconnaissants si vous vouliez bien (au cas où notre proposition serait acceptée) nous faire ces expéditions le plus tôt possible. »

Ceux que cette proposition intéresserait voudront bien se charger eux-mêmes de l'expédition de leurs effets en profitant de la période où il leur est permis d'envoyer des colis en France, sans oublier d'adresser une étiquette, pour le retour, à l'adresse indiquée ci-dessus.

COURRIER DES NORD-AFRICAINS

Le Général de Division Bertin-Boussu, Directeur du Service des Prisonniers de guerre, me communique:

« Par lettre en date du 18 novembre 1942, transmise par le Comité international de la Croix-Rouge, vous avez bien voulu me signaler que certains Prisonniers de guerre demandaient des nouvelles de leur famille résidant au Maroc. »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces Prisonniers de guerre ont la possibilité d'écrire directement au Maroc, étant donné que l'acheminement des correspondances des Prisonniers de guerre à destination des Pays de l'Afrique du Nord et des Colonies françaises a été récemment autorisé par les autorités allemandes (à l'exception de la Tunisie. »

« En outre, je signale à mes camarades nord-africains qu'ils ne doivent plus m'adresser dorénavant qu'une seule étiquette par mois. »

CORRESPONDANCE DE FRANCE

La Légion de Vichy me communique:

« Nous nous trouvons actuellement devant des difficultés multiples de ravitaillement, d'emballages et de transports, qui nous imposent de nous conformer aux instructions du communiqué 88 du 14 mars 1942, relatives à l'envoi des colis: »

« 1° Dorénavant les P.G. ayant de la famille sans ressources, devront donc adresser leurs étiquettes à leurs parents qui les remettront à une œuvre agréée, dans le département de leur résidence actuelle. »

« 2° Les P.G. sans ressources, n'ayant pas de famille, enverront au délégué départemental (de la Croix-Rouge Française pour la Zone non occupée, du Comité central pour la Zone occupée) de leur département d'origine, une étiquette et une carte réglementaire avec coupon-réponse. Cette carte devra mentionner les nom, prénoms, date, lieu de naissance de l'intéressé, l'adresse de son domicile à la mobilisation. Le délégué départemental fera connaître ensuite aux P.G. l'adresse de la personne ou de l'œuvre à laquelle il devra faire parvenir ses étiquettes. »

« Les dispositions du Communiqué 88 ont du reste été, en temps voulu, portées à la connaissance des Prisonniers de guerre. »

« J'ai donc le très vif regret de vous aviser qu'à partir du 1^{er} juin, il nous sera impossible d'honorer les étiquettes que vous nous enverriez pour des colis de vivres. »

Le Comité Central d'Assistance aux P.G., Délégation de Lille, me communique:

« Si certains de vos camarades du Nord ne sont encore inscrits à aucun Comité local ou à une Mairie qui leur adresse mensuellement le colis auquel ils ont droit, soyez assez aimable de nous adresser un état nominatif de ces déshérités en nous fournissant les précisions suivantes: »

- Nom et prénoms des Prisonniers de guerre,
- Stalag, matricule, Kommando,
- Leur adresse civile exacte à la mobilisation, c'est-à-dire au 2 septembre 1939 (ville, rue, numéro, département),
- L'adresse actuelle de leur femme, s'ils sont mariés, de leur famille s'ils sont célibataires,
- La déclaration formelle qu'ils ne reçoivent aucun colis d'un organisme officiel.

« Immédiatement, nous procéderions aux enquêtes d'usage et prendrions toutes mesures propres à leur donner satisfaction dans le plus bref délai possible. »

Le Directeur de la Maison du Prisonnier de la Haute-Loire me communique:

« La Maison des Arts Libéraux du Puy crée cette année trois grands prix réservés à nos camarades Prisonniers de guerre. Vous serez fixé ultérieurement de la date limite du concours ainsi que des résultats. »

« En outre, si vous aviez des photos de votre Stalag ou Kommando dans lesquelles sont photographiés des P.G. de la Haute-Loire, vous seriez bien aimable de m'en faire parvenir afin que je puisse les faire paraître dans les journaux du département. »

« Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous demander si parmi les P.G. de votre Stalag il en existe du Département de la Haute-Loire qui sont sans famille. Veuillez nous les indiquer en nous donnant les adresses civiles et de captivité, et leur demander de correspondre de temps en temps avec nous et nous adresser une étiquette-colis. »

« Comme vous, nous avons connu la captivité, et parce que connaissant vos souffrances, nous vous comprenons mieux. Nous avons à cœur d'envoyer un réconfort tant moral que matériel à ceux qui sont seuls dans la vie. En deux mots, je vais vous dire la raison d'être de la « Maison du Prisonnier » qui existe maintenant dans chaque département: soulager les souffrances de nos camarades encore prisonniers de guerre, encourager et surtout aider leurs femmes, leurs mères et leurs familles, aider ceux qui rentrent et les réadapter à la vie civile en leur évitant démarches ou autres; ainsi se continue ici la solidarité de là-bas. »

« Que ces quelques lignes soient un réconfort pour tous ceux qui les liront et qu'ils sachent que ceux qui sont rentrés n'oublient pas ceux que nous avons laissés. »

Courrier de l'Homme de Confiance (suite)

La Délégation de Berlin des Services Diplomatiques des P.G. me communique:

« 1^o Mon attention a été attirée sur le cas d'un de vos camarades qui voudrait que sa mère touche comme sa femme une allocation. Vous voudrez bien lui confirmer que cette demande de paiement peut être faite par lui pour partie à son épouse et à sa mère.

« 2^o En réponse à votre lettre en date du 11 mars dernier, je suis au regret de devoir vous informer que les démarches entreprises depuis fort longtemps par ma Délégation pour obtenir la possibilité, pour les Prisonniers de guerre, de se marier avec leurs fiancées venues travailler en Allemagne, traînent en longueur et n'ont toujours pas abouti. Dès que la solution que je m'efforce d'obtenir sera intervenue, je ne manquerai pas d'en informer tous les Prisonniers de guerre par une communication dans le journal du « Trait d'Union » sous la rubrique officielle de la Délégation de Berlin.

« 3^o J'ai pris connaissance des lettres de deux de vos camarades dans lesquelles ils signalent avoir été classés par les autorités allemandes, membres du personnel sanitaire. En effet, les duplicatas attestant leur qualité avaient été transmis en leur temps à l'O.K.W. Je ne puis maintenant autrement intervenir, le nécessaire ayant été fait. Les autorités allemandes peuvent seules décider le moment de leur retour. Que tous deux gardent bon courage et espoir. »

HABILLEMENT

Les derniers effets d'habillement envoyés par le Comité de la Croix-Rouge française qui se trouvaient encore en magasin ont été transmis aux « Kreis ». Il est donc inutile de me transmettre des réclamations concernant l'habillement. Au cas où je recevrais un nouvel envoi, les Hommes de Confiance des « Kommandos » seraient avisés en temps utile.

CORRESPONDANCE

Je rappelle une dernière fois aux Hommes de Confiance des « Kommandos » qu'ils doivent obligatoirement traiter une seule question par feuille. Peu importe la grandeur du papier employé. Cela facilitera mon travail et accélèrera la marche du courrier (chaque réclamation étant alors transmise directement au service intéressé). Soyez clair, bref et précis!

CROIX-ROUGE

Les vivres de la Croix-Rouge sont distribués toutes les sept semaines environ. Mais il est très facile de comprendre que pour un motif quelconque (mauvais état de fonctionnement du camion par exemple), cette prévision ne soit pas réalisée. Que les Hommes de Confiance des « Kommandos », et en particulier ceux des Kreis d'Aschendorf et de Meppen, prennent patience et ne réclament pas immédiatement le lendemain du jour fictif qu'ils se sont fixé comme étant jour de distribution de la Croix-Rouge! Lors de l'expédition du 12^e tour, un Homme de Confiance du Kreis d'Aschendorf s'étant ainsi cru autorisé à douter de la conscience professionnelle (si je puis m'exprimer ainsi) des camarades chargés de la livraison des précieux vivres, alors que sa part de Croix-Rouge se trouvait depuis trois jours à son « Kreis-Offizier »!

EXPEDITION DES VIVRES DE LA CROIX-ROUGE

Kreis Osnabrück, 12^e tour, 25. 2. 43 et 9. 3. 43; Kreis Melle, 12^e tour, 25. 2. 43; Kreis Bentheim, 12^e tour, 12. 3. 43; Kreis Meppen, 12^e tour, 17. 3. 43; Kreis Aschendorf, 12^e tour, 25. 3. 43; Kreis Wittlage, 12^e tour, 30. 3. 43; Kreis Hôpitaux, 12^e tour, 13. 4. 43.

Biscuits aux « Kommandos » industriels: le 3. 3. 43.

Expédition spéciale de fromages: Kreis Bentheim, Meppen et Aschendorf: le 16. 4. 43; Kreis Lingen, 12^e tour, 17. 4. 43.

Expédition de biscuits aux « Kommandos » industriels: 21. 4. 43.

Kreis Bentheim, 13^e tour, 27. 4. 43; Kreis Osnabrück, 13^e tour, 21. 4. 43; Kreis Melle, 13^e tour, 21. 4. 43.

COLIS D'ÉVADES

Plusieurs Hommes de confiance de Kommandos ont pris l'initiative de répartir les colis d'évadés. Il leur est rappelé que cette décision ne leur appartient pas et qu'il est interdit de disposer librement des colis qui ne peuvent être distribués, quelle qu'en soit la raison. Tous les colis qui se trouvent dans ce cas doivent obligatoirement faire retour à la P.U. de Neuenhaus qui a des ordres à ce sujet.

ŒUVRE FRANÇAISE D'ASSISTANCE AUX FAMILLES NECESSITEUSES DES PRISONNIERS DE GUERRE DU STALAG VIC

A. - Réunions du Comité

Le Comité de gestion de l'Œuvre d'Assistance s'est réuni le 23 mars, le 26 mars et le 2 avril 1943. Au cours de ces réunions, 53 nouvelles demandes ont été examinées.

1 secours exceptionnel de 1.600 francs a été adressé aux enfants d'un camarade qui a eu la douleur d'apprendre tout récemment la mort de sa femme.

D'autre part, ont été accordés: 22 secours de 1.000 francs, 9 secours de 600 francs, 21 demandes ont été momentanément écartées.

En outre ont été renouvelés: 34 secours de 1.600 francs, 24 secours de 1.000 francs, 30 secours de 600 francs.

Total des sommes attribuées en mars et avril 1943: 1.600 francs + 22.000 francs + 5.400 francs + 36.000 francs + 27.000 francs + 18.000 francs = 110.000 francs.

B. - Etat de la Caisse le 5 mai 1943

Total des sommes reçues 15.989,60 RM.
Total des sommes attribuées..... 15.567,00 RM.

En caisse..... 422,60 RM.

C. - Note du Comité

Certains camarades dont la demande d'assistance a été écartée ont manifesté du mécontentement. Le Comité se rend bien compte que, parmi les cas non retenus, il en est qui sont dignes d'intérêt. Mais jusqu'à présent, par souci d'équité, les fonds recueillis ont été répartis entre les familles les plus nécessiteuses, celles qui, manifestement, méritaient le plus d'être secourues; et encore, les sommes versées ne correspondent guère à l'état d'indigence des bénéficiaires.

Ah! si chaque Français du Stalag faisait preuve d'esprit de solidarité, les secours accordés seraient bien plus nombreux! Mais il est affligeant de constater le désintéressement profond de la plupart d'entre nous pour l'Œuvre d'Assistance.

Voici des chiffres: nous sommes environ 10.000 Français au Stalag VI C. Par tête, une cotisation mensuelle de 50 Pf. est un minimum. Chaque mois, notre caisse devrait donc recevoir 5.000 RM. En réalité, nous ne recevons que des sommes allant de 1.000 à 1.400 RM., soit le quart de ce que nous recevions si chacun faisait l'effort minimum indiqué. (Fort heureusement, l'Oflag VI A nous fournit en moyenne de 500 à 1.000 RM. par mois.)

Les Hommes de Confiance des « Kommandos » sont priés d'intervenir auprès de leurs camarades pour les amener à bien comprendre la situation du Comité qui ne peut distribuer plus qu'il ne reçoit, et, d'autre part, la grande misère de certaines familles de P.G., insuffisamment aidées en France. Notre devoir d'hommes et de Prisonniers de guerre est très clair, et chacun devrait s'en pénétrer.

D. - Informations diverses

— Il est rappelé que ceux qui le désirent peuvent vérifier la comptabilité de l'Œuvre.

— Toute demande de secours doit être faite par l'intermédiaire de l'Homme de Confiance du « Kommando ». Pour être prise en considération, elle doit comporter des renseignements précis et complets.

— L'argent collecté au Stalag est envoyé directement aux familles nécessiteuses sous forme de mandats de 30, 50, 60 ou exceptionnellement de 80 RM.

— L'Oflag VI A adresse ses dons aux Centres d'Entr'Aide de Paris. Pour l'utilisation de ces fonds, le Comité envoie chaque mois à Paris une liste de propositions où figurent les familles pour lesquelles les renseignements fournis sont insuffisants ou douteux. Les Centres d'Entr'Aide font précéder chaque versement d'une enquête, parfois longue, mais pas toujours favorable. Des enquêtes ont ainsi révélé que, afin d'obtenir plus sûrement un secours pour leur famille, certains camarades avaient fait des déclarations incomplètes ou fausses, ce qui frise l'escroquerie. Naturellement, ceux qui se rendent coupables de telles indélégatesses ne sont plus admis à participer à l'Œuvre d'Assistance.

Détail des sommes envoyées par l'Oflag aux Centres d'Entr'Aide:

Septembre, octobre 1942 35.230 fr.
Envois non datés 11.760 fr.
Mars 1943 14.700 fr.
Avril 1943 14.700 fr.
..... 9.800 fr.

86.190 fr.

DELEGATIONS DE SOLDE

Militaires à solde mensuelle non officiers: tarif

Barème applicable aux troupes métropolitaines et aux troupes coloniales, à l'exclusion des cavaliers de manège dont la délégation doit être calculée sur la base des trois quarts de la solde du tarif n° 2, § 3, du volume 90, du supplément provisoire de solde et de l'indemnité pour charges militaires.

Grades		Mariés	Célibataires	Mariés	Célibataires	
Aspirant après	25 ans	7 ^e 1.830	1.650	1.890	1.710	
	20 ans	6 ^e 1.800	1.620	1.860	1.680	
	15 ans	5 ^e 1.770	1.590	1.830	1.650	
	11 ans	4 ^e 1.740	1.560	1.790	1.610	
	8 ans	3 ^e 1.710	1.530	1.760	1.580	
Après durée légale	5 ans	2 ^e 1.680	1.500	1.720	1.540	
	1 ^{er}	1.530	1.350	1.570	1.390	
	Adjudant-Chef et assimilés					
	après	25 ans	7 ^e 1.780	1.600	1.840	1.660
		20 ans	6 ^e 1.750	1.570	1.810	1.630
15 ans		5 ^e 1.730	1.550	1.780	1.600	
11 ans		4 ^e 1.700	1.520	1.750	1.570	
8 ans		3 ^e 1.670	1.490	1.720	1.540	
Après durée légale	5 ans	2 ^e 1.630	1.450	1.680	1.500	
	1 ^{er}	1.490	1.310	1.530	1.350	
	Adjudant et assimilés					
	après	25 ans	7 ^e 1.710	1.530	1.760	1.580
		20 ans	6 ^e 1.680	1.500	1.730	1.550
15 ans		5 ^e 1.650	1.470	1.700	1.520	
11 ans		4 ^e 1.620	1.440	1.660	1.480	
8 ans		3 ^e 1.590	1.410	1.630	1.450	
Après durée légale	5 ans	2 ^e 1.560	1.380	1.600	1.420	
	1 ^{er}	1.370	1.190	1.400	1.220	
	Sergent-chef, mar.-des-logis-chef et assimilés					
	après	25 ans	7 ^e 1.560	1.400	1.610	1.440
		20 ans	6 ^e 1.540	1.370	1.580	1.410
15 ans		5 ^e 1.510	1.340	1.550	1.380	
11 ans		4 ^e 1.490	1.320	1.530	1.360	
8 ans		3 ^e 1.460	1.290	1.500	1.330	
Après durée légale	5 ans	2 ^e 1.440	1.270	1.470	1.300	
	1 ^{er}	1.260	1.090	1.290	1.120	
	Sergent, maréchal-des-logis et assimilés					
	après	25 ans	7 ^e 1.530	1.360	1.570	1.400
		20 ans	6 ^e 1.500	1.330	1.550	1.380
15 ans		5 ^e 1.480	1.310	1.520	1.350	
11 ans		4 ^e 1.460	1.290	1.490	1.320	
8 ans		3 ^e 1.430	1.260	1.470	1.300	
Après durée légale	5 ans	2 ^e 1.340	1.170	1.380	1.210	
	1 ^{er}	1.230	1.060	1.250	1.080	
	Capor.-chef et Brigadier-chef					
	après	10 ans	4 ^e 1.290	1.080	1.320	1.110
		5 ans	3 ^e 1.240	1.030	1.270	1.060
3 ans		2 ^e 1.170	960	1.190	980	
Après durée légale	1 ^{er}	1.060	840	1.070	860	

Au montant de la délégation indiqué au barème, il y a lieu le cas échéant, d'ajouter les allocations familiales et la totalité de la majoration de l'indemnité pour charges militaires, prévue à l'arrêté du 14 novembre 1941.

Sergent-Chef ANDRIOT
Homme de Confiance du Stalag VI C.

LISTE DES « KOMMANDOS » AYANT PARTICIPE A LA CAISSE DE SECOURS

PENDANT LE MOIS DE MARS 1943:

1621: 22,00 — 238: 10,00 — 309: 13,50 — 133: 17,50 — 240: 7,50 — 127: 6,00 — 105: 45,70 — 2163: 9,00 — Théâtre Lathen: 14,75 — 2140: 13,60 — 1442: 9,00 — 119: 9,00 — 3602: 11,50 — 104: 12,70 — 104: 30,00 — 3478: 63,30 — 2175: 36,90 — 221: 7,40 — 308: 13,00 — 3481: 75,00 — 216: 8,00 — 106: 11,00 — 46: 8,70 — 306: 12,00 — 115: 6,75 — 118: 10,00 — 3642: 11,00 — 4456: 3,00 — Bathorn (Bar. 2): 152,00 — Bathorn (Bar. 6): 14,00 — Bathorn (Bar. 5): 21,00 — Bathorn (Bar. 3): 43,60 — 14: 41,50 — 121: 12,50 — 3419: 97,00 — 310: 12,00 Bathorn (Bar. 1): 11,00 — 3464 A: 112,40 — 319: 15,70 — 3: 7,70 — 1169: 14,00 — III: 7,00 — Théâtre Freren: 57,50 — 4077: 10,00.

PENDANT LE MOIS D'AVRIL:

Anonyme: 2,00 — 129: 11,00 — 108: 15,00 — Anonyme: 2,80 — 3419: 126,20 — 22: 39,60 — 114: 6,50 — 2007: 13,00

Camarades!

Ce Journal est "votre Journal"

Abonnez-vous

2 RM 40 pour dix mois

40 Pf. le numéro

— 49: 9,00 — 133: 16,50 — 127: 5,50 — 112: 14,50 — Anonyme: 1,00 — Théâtre Badbergen: 40,30 — 317: 15,00 — 120: 5,00 — 115: 8,00 — 240: 8,50 — 3485 A: 100,00 — 1621: 15,00 — 49: 12,60 — 7: 4,20 — 3302: 20,00 — Bathorn (Parisiens): 50,00 — Bathorn (Bar. 2): 2,00 — 309: 18,50 — 120: 5,50 — 114: 8,00 — 160: 48,00 — 306: 9,00 — Bathorn (Pronostics): 207,00 — Bathorn (Théâtre): 252,00 — 221: 6,30.

PENDANT LE MOIS DE MAI:

215: 5,00 — 108: 17,00 — 2175: 27,85 — 3298: 115,00 — 4288: 20,00 — 121: 12,50 — 3462: 50,00 — 52: 23,50 — 55: 19,50 — 212: 18,00 — 310: 10,50 — 201: 10,00 — 3464 A: 67,85 — Bathorn (Bar. 5): 15,40.

Courrier du Conseiller juridique

DU MANDAT ET DES PROCURATIONS

(suite de la page 3)

Ce dernier point pose une question: que se passera-t-il si votre mandataire abuse du pouvoir que vous lui avez donné de vous représenter et prend en votre nom des engagements plus importants que ceux que vous lui aviez donné mission de prendre? Rien, si vous ratifiez ces engagements, mais, au cas contraire, de deux choses l'une: ou les personnes avec lesquelles il aura traité en votre nom auront été au courant de cet abus, et, dans ce cas, elles ne pourraient pas vous rendre responsables, ou elles n'auront pas été au courant, et alors, vous pourriez être tenus envers elles. — Il importe donc que les procurations aient un sens clair et ne soient pas rédigées en termes trop larges. C'est la raison pour laquelle il m'arrive souvent de vous demander des explications et de vous prier de m'indiquer exactement le but que vous voulez atteindre.

Cette semaine, je vous signale que le mandat est toujours révocable: A tout moment, vous pouvez révoquer la procuration que vous avez donnée et exiger de votre mandataire qu'il vous la restitue afin qu'il ne puisse plus en faire usage.

O. de C.

La page belge

(suite de la page 5)

Quelques arrêtés

Un arrêté du 10.10.42 octroie une allocation exceptionnelle au personnel rétribué par l'Etat, les Provinces et les Communes.

Un arrêté du 13.10.42 alloue également une allocation exceptionnelle aux bénéficiaires de pensions de retraite et de survie à charge du Trésor public, de la Caisse des Ouvriers du Ministère des communications, des provinces, des communes, association de communes et des établissements subordonnés aux communes...

Un arrêté du 14.10.1942 règle la situation spéciale des militaires. Il en résulte que tous les militaires appointés, prisonniers de guerre aux 15.10.1942 et 1.1.1943, ont droit à l'allocation (soit 1.430 francs, montant net), pour autant que leur traitement annuel de base, augmenté, le cas échéant, des pensions de retraite et de survie perçues par le militaire et son conjoint, n'exécède pas 40.000 francs.

Les militaires sont donc, en principe:

- 1) tous les militaires de rang subalterne appointés (carrière et miliciens);
- 2) tous les lieutenants, etc...

Les ayants droit des militaires prisonniers perçoivent l'allocation exceptionnelle due aux militaires, si le taux annuel de l'avance sur le traitement militaire qui leur est alloué n'exécède pas 30.000 francs et si les intéressés perçoivent les avances le 15.10.42 et le 1.1.43.

L'allocation payée aux ayants droit sera déduite des arriérés de traitement revenant aux militaires, lors de la régularisation de leur situation pécuniaire.

Pour les ayants droit des officiers (active et réserve) et des militaires de rang subalterne de carrière appointés, l'allocation est payée par les soins du S.C.T.A.

Pour les ayants droit des militaires de rang subalterne non de carrière qui reçoivent des avances au traitement à l'intervention des administrations communales, l'allocation est payée par ces administrations.

L'HOMME DE CONFIANCE BELGE DU STALAG.

RADIO STALAG



DEPARTS

Au cours du mois d'avril, un départ de Bathorn a eu lieu au titre de la « Relève ». Il s'opéra en deux fois.

Le 5, cinquante-six camarades nous quittèrent, la joie au cœur, suivis, le 13, par six autres, ce qui porte le total à soixante-deux.

L'ACTUALITE THEATRALE EN KOMMANDO

Au « Signal vert », Kommando 3419. — Après un succès éclatant, avec « Rêve d'opium », fantaisie hawaïenne, « Pestefigue » et « Une Bonne Soirée » à l'occasion d'une séance donnée le 14 février dernier, nos artistes nous ont offert l'occasion d'assister à deux séances des plus intéressantes, organisées au profit des prisonniers de guerre nécessiteux du Stalag. Les 21 et 28 mars, nous avons pu applaudir nos acteurs dans « Le Voyage à Biarritz », « J'attends une femme » et dans une suite des aventures d'Onésime Balottin : « L'Art d'être courtier ». Musiciens et chanteurs se donnèrent de leur mieux pour que ces séances fussent dignes des précédentes. Signalons la présence de deux Kommandos voisins venus, le 28 mars, malgré le mauvais temps et qui n'eurent certes pas à regretter leur déplacement. Grâce à eux, la caisse de secours recevra la coquette somme de 126 RM. 18.

Au Kommando 3330. — La troupe des « Folies embarbelées » du Kommando 3330, toujours en progrès, n'a pas manqué de « marquer le coup » pour ces fêtes de Pâques. Sous la direction de Louis Quintart, notre sympathique directeur artistique, elle réussit à mettre sur pied le programme de choix suivant :

« Peau de banane », comédie en un acte, fut interprétée avec brio par les camarades Arnould, Massu, Bourgeois, Garrisch, Kipper, Routier et Deltour.

Dans « Fausse monnaie », Pastureau dans le rôle du commissaire, Routier dans celui de Jules Tripette, Billaudot, Bicot et Rival brillèrent comme d'habitude. « Une Demi-heure, station Javel » fut appréciée pour les décors, mais le clou de la soirée fut sans contredit la finale : « La France est belle ». Les décors, les costumes et surtout le déploiement des couleurs nationales par notre vedette « Joly » firent vibrer le public qui ne ménagea pas ses applaudissements. La scène dut être répétée plusieurs fois. A noter que deux camarades musiciens, d'un Kommando voisin, avaient bien voulu prêter leur concours, notre Kommando ne possédant pas d'orchestre, faute d'instruments. Qu'ils en soient remerciés.

La décoration et le montage des magnifiques décors sont dus à nos peintres-machinistes Arnould et Barreau. Ajoutons qu'à cette séance assistaient plus de trois cents spectateurs, invités des Kommandos voisins. G. M.

Songez
à ceux qui
n'ont rien

Les « Coqs wallons » au Kommando 19. — Cette vaillante troupe avait invité, en ce dimanche de Pâques, les Kommandos voisins à assister à leur séance théâtrale. Au programme : « Le Mystère du Cadran bleu », vaudeville en quatre actes d'André Vigo.

Cette troupe, qui en était à ses débuts, et que présentait avec esprit Georges Cordier, a vraiment mérité le succès qu'elle a récolté. Le choix, pour des débutants, d'une pièce en quatre actes, nécessitant une mise en scène assez poussée, a permis à de modestes amateurs de prouver que le succès théâtral est souvent le fruit de bonnes volontés.

Gustave Dubois, réalisateur de la pièce, et Marcel Jacques campèrent leurs personnages, tour à tour comiques et tragiques, comme il se devait. Evrard, Glorieux, Collier, Plouwy, Devrolde, Lemasson, Galley, Marchal, Duriau, Wuilmart et Seinlet tinrent leurs rôles, aussi divers que pittoresques, avec infiniment de brio. Et nous n'oublions pas Gergay, Lorimier, Houdart, Depaine qui contribuèrent, même dans des rôles plus effacés, à donner à cette pièce tout son éclat.

Félicitons enfin les obscurs des coulisses : Deghillage, Coussement, De Geest, pour le montage des décors ; Marcel Jacques et Debievre, pour l'éclairage.

Un spectacle joué avec cœur est toujours certain de plaire... ce fut le cas du « Mystère du Cadran bleu ».

PAQUES SPORTIVES A BATHORN

Résultats du tournoi triangulaire de football : Equipe bleue bat équipe blanche par 5 à 4. - Equipe rouge bat équipe blanche par 7 à 5. - Equipe rouge bat équipe blanche par forfait. - Classement final : 1^o Equipe rouge, 4 points. 2^o Equipe bleue, 2 points. 3^o Equipe blanche, 0 point.

L'équipe rouge, formée en majeure partie de joueurs belges, enlève le tournoi, victoire logique malgré un forfait des plus regrettables de l'équipe la plus complète.

En plus de ce tournoi, le dimanche 24 avril, se présentaient sur le terrain les meilleurs joueurs serbes et français. Vieille question de suprématie à trancher entre les « bleus » et les « rouges ». Après une partie rude mais correcte, les deux équipes furent renvoyées dos à dos, chacune ayant marqué cinq buts. Le niveau du jeu ne s'éleva jamais bien haut, les joueurs étant gênés par un vent violent et une balle un peu légère. De plus, les joueurs en présence se connaissent trop et, par un marquage impitoyable, pensent avant tout à détruire le jeu de l'adversaire.

Le concours de pronostics, organisé par la Caisse de Secours, à l'occasion de ces matches, rapporta quelque 200 RM. à nos camarades nécessiteux.

Billet du « Stalagué »

Nous lisons souvent avec émotion les journaux de chez nous : ils nous apportent l'air du pays. Nous les lisons parfois avec irritation, par exemple lorsque nous y apprenons que Madame Cécile Sorel s'obstine à jouer des rôles qui ne sont plus de son âge. L'autre jour, « Le Petit Parisien » m'a, par contre, apporté une délicieuse sensation. J'y ai trouvé une façon de rendre le rutabaga attrayant et j'ai aussitôt pensé : « Tiens, c'est un relevé qui a dû pondre cela ! » Depuis, j'attends avec ferveur la suite de cette chronique qui se veut gourmande.

La cuisine « gefang », quelle trouvaille et quelle leçon ! Quand je songe au temps où je me lamentais parce que, en juin, les poulets étaient ou trop jeunes ou trop vieux, parce que les légumes nouveaux avaient chassé les huîtres, les truffes et le foie gras !

Et, au retour, quelle aubaine pour nos épouses ! C'est nous qui, désormais, tiendrons la queue de la poêle. Un jour, des nouilles ; le lendemain, des haricots. Quelle économie de matière grasse... et aussi de chauffage ! Plus de daubes cuites vingt-quatre heures, mais la gamelle accrochée au flanc de la cuisinière, la vaisselle à l'eau froide et, naturellement, l'entre-mets dégusté au cul de l'assiette.

Je demande qu'au retour, il soit institué, dans chaque école, un cours de cuisine « gefang » et que, bien entendu, ce soit à d'authentiques stalagués que les chaires soient confiées.

Avec les honoraires, nous pourrions aller nous taper la cloche... au restaurant. Monsieur Matricule.

La Caisse
de secours
à besoin de vous

LE SPORT EN KOMMANDO

Le Football au Kommando 500. — Bramsche et Baccum font match nul, 0 à 0. Après une partie écourtée, gâchée par la pluie et une balle incontrôlable sur un terrain glissant, les visiteurs réalisent un match nul, belle revanche du dimanche précédent. Peu de belles choses à l'actif des joueurs. Bramsche domina le plus souvent, mais se montra incapable de conclure. Deux shoots à l'actif de Baccum, c'est peu.

Nous ne passerons pas sous silence la jolie partie du demi-centre visiteur.

Orchestre-jazz sur le terrain, violon, guitare, accordéon. En résumé, bonne rencontre, toujours bien amicale.

A Melle. — Le 1^{er} mai, a eu lieu, sur le terrain de la ville de Melle, un match de football qui mettait aux prises la jeune équipe de Melle, Kommando 4617, et la plus forte équipe de la région, jusqu'à ce jour imbattable, celle du Kommando 4456 d'Alten Melle.

Malgré une résistance opiniâtre du Kommando 4456 et le désir de conserver les lauriers cueillis lors de la dernière rencontre (match de décembre, 7 à 2), les joueurs du Kommando 4617, en progrès depuis quelque temps, l'emportèrent, grâce à la rapidité et la précision de leur jeu, par le score de 3 à 1.

Nous souhaitons une bonne continuation aux jeunes coqs de Melle qui, du reste, avec un peu de travail, promettent de se révéler comme l'une des plus fines équipes de la région.

A. LIERRE.

LES LOISIRS A BATHORN

Depuis notre dernière chronique, quelle activité au théâtre de Bathorn ! Ce beau soleil aidant, les planches ont littéralement été « brûlées » par les deux troupes ! Puisque le camp s'offre le luxe de deux troupes de comédiens (de comédiennes aussi), l'une continue sa vie errante sur les routes, de Kommando en Kommando... Elle va d'une réception inoubliable - comme celle de Bohme par exemple - à une représentation quasi triomphale. Ah ! Les bons rires, les succès qui paient d'un coup tous les petits ennuis : la poussière de la route, le tape-cul du camion, le repas différé... tout ce qui fait enfin très « vie d'artiste ». L'autre troupe, la sédentaire, s'ingénie à distraire « ceux qui restent », comme dirait Schalikoff. C'est une bonne équipe, pleine d'allant, d'un goût très sûr.

Et cette émulation, placée sous le signe de la meilleure camaraderie, nous donne de bons spectacles qui plaisent aux fidèles habitués des « pulmans » de notre Palace... Ainsi, neuf comédies ou sketches se sont succédé en deux mois... pièces en trois actes ou spectacles coupés, où la comédie, la fantaisie, le chant et la musique rivalisèrent pour notre plus grand plaisir.

Ce furent, pris au hasard, deux comédies plaisantes : « A louer meublé » et « Fausse Monnaie », trois sketches enlevés dans le mouvement qu'il faut : « Le Mensonge », « La Cinquantaine », « Un Bégaiement tenace », deux œuvres où la finesse est souvent très près des larmes : « Les deux Couverts » et « C'est mon mari », une pochade presque classique : « Le Commissaire est bon enfant », enfin, un chef-d'œuvre d'observation humaine de notre grand Courteline : « Boubouroche ».

Nous réunissons dans un même éloge tous les acteurs de ces spectacles qui, avec entrain, dynamisme et talent, les interprètent : Clarenc, Cerv, Lang, Legros, Wery, Gaffet, Moussou, Chopart, Cuaz, Couthouis, Viel, Vieuxchange, Lemaire, Berthet, Bouzy, Dubois, Schalikoff, Millas, Dupire, Godtchalck, Gond-Mirador, Heddebaut-Lilliput et Branzuela.

Et la musique ? Eh bien !... elle se tailla la part du lion, car, tantôt avec langueur - pour les tangos - tantôt avec une verve bien moderne - pour les « swing » - elle était entre les mains de Rolland, virtuose incontesté, ou dans celles de Labbé, parfait animateur du jazz « balladeur » de Bathorn.

Et il y avait des chanteurs pleins de charme avec Duclos et Godtchalck, pleins de dynamisme avec Viel et pleins de... promesses avec Benoit. Il y avait même de la danse (Branzuela sergelifardise comme il chante, c'est-à-dire avec fougue). Il y avait aussi des décors évocateurs : ici, une taverne espagnole, chaude et sombre comme il sied, où la moindre mantille écarlate, où la plus petite lanterne tamisée rehaussent l'ensemble en y donnant cette note d'art que nous aimons ! Là, un café très « 1900 » et un petit salon

ultra-rococo où le moindre détail remarquablement resuscité ne nous fait pas regretter - pour l'art - avec un grand A - une époque où l'on vivait bien, mais où l'on ne savait pas ce qu'il ne faut surtout pas faire..., des décors, enfin, signés Giblat et Lemaître.

Il y avait des chansonniers « présentateurs » humoristes des spectacles : Villecrose et Millou, aux « mises en boîte » définitives.

Il y avait... il y avait surtout le plaisir, pour nous autres acteurs, de travailler à répandre la joie dans vos yeux, chers camarades des Kommandos un peu sevrés des plaisirs « de la ville »... chers vieux copains qui vivez avec nous la vie entassée du camp..., toute cette joie qui nous est douce, car nous vous la donnons de tout cœur - et c'est bien là, croyez-vous, notre plus belle récompense.

J. B.

STAGE D'EDUCATION GENERALE ET SPORTIVE

Depuis la dernière semaine de mars et pour une durée de trois mois, est ouvert, à Bathorn, un Centre d'Education générale et sportive. Suivis par une quinzaine de « stagiaires », les cours d'anatomie, de physiologie, de psychologie, etc., alternent avec des leçons d'éducation physique et des séances d'initiation sportive. La plus large part est faite à l'étude de la « Méthode naturelle » et à la conduite des leçons d'éducation physique.

POUR LES INSTITUTEURS DU STALAG

Monsieur le Capitaine Mechet, officier-conseil du Wehrkreis VI, nous communique la lettre suivante qu'il a reçue de la délégation de Berlin :

« J'ai lu avec attention et vif intérêt votre lettre du 2 janvier, en particulier en ce qui concerne la nécessité de faire parvenir aux instituteurs prisonniers la documentation et les informations relatives à leur profession.

« Cette grave question préoccupe depuis fort longtemps déjà le Bureau universitaire qui a obtenu des autorités françaises ainsi que des organismes chargés des envois de documentation diverse des mesures susceptibles d'apporter aux instituteurs prisonniers, tous renseignements utiles. Ces mesures consistent, d'une part, en envois collectifs aux hommes de confiance des Stalags ; d'autre part, en colis individuels répondant à une demande formulée par tel prisonnier particulier... »

« Il serait donc nécessaire que tout Kommando où se trouvent des instituteurs adressât à la Délégation de Berlin (Bureau universitaire) une liste précise de ses desiderata. Toutefois, il y a lieu de remarquer que le manque de papier qui sévit en France de façon particulièrement aiguë ne permet pas aux éditeurs de tirer à un nombre suffisant d'exemplaires les brochures et ouvrages de documentation. Il faudra donc que les instituteurs des Kommandos complètent les envois individuels qui pourront leur être faits par la lecture de documents se trouvant au Stalag et dont la diffusion doit être largement assurée. Par ailleurs, des instructions ont été données à tous les Inspecteurs d'Académie afin que le service du « Bulletin départemental de l'Enseignement primaire » soit régulièrement fait aux familles des instituteurs prisonniers à l'intention de ces derniers. Les instituteurs qui ne les recevraient pas doivent le signaler au Bureau universitaire de la Délégation qui interviendra.

« Le Bureau universitaire se met bien volontiers à la disposition des instituteurs et intellectuels pour intervenir en France en leur faveur. Il serait heureux de transmettre aux organismes parisiens avec lesquels il est en liaison des desiderata précis en matière d'ouvrages et de documentation formulés sur une feuille distincte. »

Le Centre d'Etudes a déjà fait savoir à plusieurs reprises qu'il se tenait à la disposition de tous les camarades pour leur communiquer les documents qu'il possède. Il suffit de les le lui demander par l'intermédiaire de l'Homme de Confiance principal. Les instituteurs et autres membres du corps enseignant sont invités à se faire connaître, afin que le Centre d'Etudes puisse se tenir en liaison avec eux.

Ecrivez au "Canard Embarbelé"

par l'intermédiaire

de

l'Homme de Confiance du Stalag

Metzmaier, Imprimeur Baden-Baden